

Agrément Technique ATG avec Certification



**Menuiserie –
Mastic de vitrage et de façade**

**Parasilico AM 85-1 et
Parasilico AM 85-1T
Kit EN 15651-1/2 – STS 56.1 –
Type F/G – 25 LM**

Valable du 16/05/2020
au 15/05/2025

Opérateur d'agrément et de certification



**Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53 -1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be**

Titulaire d'agrément :

DL CHEMICALS DETAELLENAERE – LOOSVELT nv
Roterijstraat 201-203
8793 WAREGEM
Tél. : +32 (0)56 62 70 51
Fax. : +32 (0)56 60 95 68
Site Internet : www.dl-chem.com
Courriel : info@dl-chem.com

1 Objectif et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable indépendante du mastic (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBA^tc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du mastic en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du mastic et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le Titulaire d'Agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du mastic soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du mastic à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBA^tc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le Titulaire d'Agrément [et le Distributeur] est/sont tenu(s) de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBA^tc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le Titulaire d'Agrément [ou le Distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.

L'agrément technique et la certification de la conformité du mastic à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement, l'entrepreneur et/ou l'architecte sont exclusivement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBA^tc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

2 Objet

Mastic d'étanchéité appliqué avec des composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant et aux STS 56.1.

3 Composants

3.1 PARASILICO AM 85-1 / AM 85-1 T

Mastic d'étanchéité élastique monocomposant à base de silicone neutre de type OXIME.

Tableau 1 – Identification

| Caractéristiques | Valeur déclarée | | Norme |
|---|---------------------------------|---------------------------|-----------------|
| | PARASILICO AM 85-1T Transparent | PARASILICO AM 85-1 Rempli | |
| Résistance à la rupture par traction (N/mm ²) | 0,37 | 0,55 | NBN EN ISO 8339 |
| Allongement à la rupture (%) | ≥ 240 | ≥ 240 | NBN EN ISO 8339 |
| Shore A | 8 – 16 | 15 – 30 | NBN EN ISO 868 |
| Résistance au coulage (mm) | < 1 | < 1 | NBN EN ISO 7390 |
| Délai de séchage (mm/24 heures) | 1 – 2 | 1 – 2 | DIN 50 014 |

3.2 Domaines d'application

Tableau 2 – Domaines d'application (Tableau 5 STS 56.1)

| | |
|--|---|
| Applications (*) : | <ul style="list-style-type: none"> – Verre : <ul style="list-style-type: none"> • étanchéité des joints de vitrage ; – Façade : <ul style="list-style-type: none"> • joints entre éléments ; • raccord des fenêtres avec le gros œuvre ; • Joints de dilatation ; • joints de tassement, • joints de murs-rideaux |
| Environnement | Non agressif à agressif |
| Joint | Non exposé à exposé (*) |
| Hauteur | 0 m à > 50 m |
| (*) :- ne convient pas pour les joints en permanence sous eau. Ne peut pas entrer en contact avec des produits à base de bitume, d'asphalte ou de goudron - peut porter atteinte à l'étanchéité en butyle du verre feuilleté ou du film PVB du verre de sécurité. Il convient d'éviter le contact direct avec l'étanchéité secondaire car la tolérance du mastic à l'égard de l'étanchéité de bord ne peut être garantie. | |

3.3 Composants auxiliaires

Ces produits ne font pas partie de l'évaluation initiale ni de la certification.

3.3.1 Primaires

Tableau 3 -Primaires

| Caractéristiques | Primaire DL 783 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Couleur | Incolore |
| Densité à 23 °C (kg/dm ³) | 0,94 |
| Teneur en matière sèche (%) | 38 |
| Viscosité (Brookfield, 20 °C) mPa.s | 15 |
| Temps de séchage à 20 °C (min) | 60 |
| Point éclair (°C) | 8 |

3.3.2 Fond de joint

- mousse de polyéthylène à structure cellulaire fermée
- mousse de polyuréthane à structure cellulaire ouverte

Le fond de joint doit satisfaire aux exigences du § 5.3 des STS 56.1.

3.3.3 Finition

Après son application, le mastic d'étanchéité peut être lissé au moyen de DL 100 ou d'un caoutchouc de lissage.

4 Fabrication et commercialisation

Le PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T est fabriqué par DL CHEMICALS dans sa fabrique de Waregem.

5 Mise en œuvre

5.1 Préparation

Le support doit être propre et sec. Éliminer toutes les parties non adhérentes. Au besoin, dégraisser à l'aide d'un solvant adapté.

PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T peut être appliqué sans primaire sur supports non ou peu poreux. Les supports poreux doivent être enduits au préalable de primaire DL 783. En cas de doute, prendre contact avec le fournisseur.

Le support doit présenter une résistance cohésive supérieure à celle du mastic d'étanchéité.

5.2 Supports

PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T convient pour l'étanchéité des matériaux suivants :

Tableau 4 – Supports

| | |
|---|----------------------------|
| Béton | Enduits à base de ciment |
| Fibro-ciment | Verre |
| Pierre naturelle (*) | Aluminium (clair et foncé) |
| Béton cellulaire | |
| (*) : L'influence sur la formation de taches n'a pas été étudiée. | |

Temps de formation d'un film : 5 - 25 minutes.

Pour l'application du mastic d'étanchéité, nous renvoyons aux documents suivants :

- STS 56.1 « Mastics d'étanchéité des façades »
- La documentation technique du titulaire de l'ATG.

À l'exception de la profondeur minimum (p) du cordon de mastic, qui s'élève en tout état de cause à 8 mm au moins, la largeur de joint est calculée conformément au § 5.2 des STS 56.1. Le rapport entre la largeur et la profondeur est calculé conformément au § 6.3 tableau 9.

Éliminer les traces de PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T non durci au Parasilico Cleaner.

PARASILICO AM 85-1/AM 85-1T ne peut pas être recouvert de peinture.

Résistance à la température : de -50 °C à +150 °C.

6 Étiquetage, emballage et délai de stockage

6.1 Étiquetage

L'étiquette mentionne :

- Le nom du fabricant
- Le nom du produit et le domaine d'application
- Le contenu
- La couleur
- La durée de conservation
- Le numéro du lot et la date de production
- La méthode de mise en œuvre (y compris les primers à utiliser)
- Le logo et le numéro d'ATG
- La classification conformément à la NBN EN ISO 11600 – aux STS 56.1

6.2 Conditionnement

- Cartouches de 310 ml
- Boudins de 600 ml

6.3 Conservation

Délai de conservation : 12 mois sous emballage d'origine fermé à 23 °C.

7 Performances

Tableau 5 – Performances de Parasilico AM 85-1T

| Propriété | Norme | Critère | Résultat | | |
|---|------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------|----------|
| | | | Mortier | Aluminium | Verre |
| Reprise élastique (%) <ul style="list-style-type: none"> - Façade - Verre | NBN EN ISO 7389 | ≥ 70 ≥ 60 | 91 | | |
| Résistance au coulage (mm) | NBN EN ISO 7390 | ≤ 3 | 0 | | |
| Perte de volume (%) | NBN EN ISO 10563 | ≤ 10 | 6,1 | | |
| Propriétés de déformation sous traction <ul style="list-style-type: none"> - Module de cisaillement à 200 % d'allongement (MPa) <ul style="list-style-type: none"> • À 23 °C • À -20 °C - Allongement à la rupture (%) | NBN EN ISO 8339 | $\leq 0,4$ $\leq 0,6$ - | 0,22 0,24 ≥ 240 | | |
| Propriétés de déformation sous traction permanente | NBN EN ISO 8340 | Pas de rupture | Conforme | Conforme | Conforme |
| Propriétés d'adhésion/de cohésion à température variable | NBN EN ISO 9047 | Pas de rupture | Conforme | Conforme | Conforme |
| Adhésion/cohésion après exposition à la lumière artificielle | NBN EN ISO 11431 | Pas de rupture | Pas appl. | Pas appl. | Conforme |
| Propriétés d'adhésion/de cohésion sous traction permanente après immersion dans l'eau | NBN EN ISO 10590 | Pas de rupture | Conforme | Conforme | Conforme |
| Résistance à la compression (N/mm ²) | NBN EN ISO 11432 | Valeur | 0,20 | | |
| [*]: Pas appl.: pas d'application | | | | | |

Tableau 6 – Performances de Parasilico AM 85-1

| Propriété | Norme | Critère | Résultat | | |
|--|------------------|---------------------|-----------------------|-----------|----------|
| | | | Mortier | Aluminium | Verre |
| Reprise élastique (%) - Façade - Verre | NBN EN ISO 7389 | ≥ 70 ≥ 60 | 84 | | |
| Résistance au coulage (mm) | NBN EN ISO 7390 | ≤ 3 | 0 | | |
| Perte de volume (%) | NBN EN ISO 10563 | ≤ 10 | 4,7 | | |
| Propriétés de déformation sous traction - Module de cisaillement à 200 % d'allongement (MPa) • À 23 °C • À -20 °C - Allongement à la rupture (%) | NBN EN ISO 8339 | ≤ 0,4 ≤ 0,6 - | 0,38 0,43 ≥ 250 | | |
| Propriétés de déformation sous traction permanente | NBN EN ISO 8340 | Pas de rupture | Conforme | Conforme | Conforme |
| Propriétés d'adhésion/de cohésion à température variable | NBN EN ISO 9047 | Pas de rupture | Conforme | Conforme | Conforme |
| Adhésion/cohésion après exposition à la lumière artificielle | NBN EN ISO 11431 | Pas de rupture | Pas appl. | Pas appl. | Conforme |
| Propriétés d'adhésion/de cohésion sous traction permanente après immersion dans l'eau | NBN EN ISO 10590 | Pas de rupture | Conforme | Conforme | Conforme |
| Résistance à la compression (N/mm ²) | NBN EN ISO 11432 | Valeur | 0,32 | | |

(*) : Pas appl. : pas d'application

8 Contrôle et entretien

Il est recommandé d'effectuer un premier contrôle avec entretien éventuel un an après la pose du mastic d'étanchéité et ensuite tous les 3 ans. Il s'agira d'un contrôle visuel de la surface, du contrôle de l'adhésion et de la réparation au moyen de PARASILICO AM 85-1T ou de PARASILICO AM 85-1. S'agissant de petites réparations, il suffit de nettoyer la surface à l'acétone et d'appliquer du PARASILICO AM 85-1T ou PARASILICO AM 85-1 frais. En cas de réparation complète, enlever le plus possible l'ancien mastic, puis dépoussiérer et dégraisser le support avec un solvant approprié et effectuer la réparation avec PARASILICO AM 85-1T ou PARASILICO AM 85-1.

9 Conditions

- A. Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans l'en-tête de cet Agrément Technique.
- B. Seuls le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'Agrément Technique.
- C. Le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA^{Atc}, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D. Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) par le Titulaire d'Agrément, le Distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E. Le Titulaire d'Agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA^{Atc}, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA^{Atc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F. L'Agrément Technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G. Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBA^{Atc}.
- H. Les références à l'agrément technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 3134) et du délai de validité.
- I. L'UBA^{Atc}, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou du Distributeur, des dispositions de l'article 9.



L'UBAtc asbl est un Organisme d'Agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



Cet Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « FAÇADES », accordé le 5 octobre 2018.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le Titulaire d'Agrément.

Date de cette édition : 16 mai 2020.

Cet ATG remplace l'ATG 3134, valable du 07-03-2019 au 06/03/2024. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :

| Modifications par rapport à la version précédente | |
|---|---------------------------|
| Par rapport à la période de validité du | Modification |
| 07-03-2019 au 06/03/2024 | Changement nom du produit |

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de Certification



Benny De Blaere, directeur général

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les Agréments Techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

